



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 083-218301208-20231005-DELIB1001-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 10/01

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt trois
le 5 octobre à 19 heures**
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 22 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 septembre 2023
pour : 26 **PRESENTS :**
contre : 0 Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne,
abstention : 0 DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, BOTTERO
Emilie, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES
Philippe, PEREZ Serge, USSEGLIO Caroline.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme MARCHAND Charlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. INES Claude.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme ROYER Carole.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES LOCATIONS MOBILIERES ET
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Vu la délibération n° 11/14 du 21 novembre 2014, les tarifs de prêt des tables, chaises et bancs ;

Considérant que les administrés peuvent bénéficier toute l'année du prêt de tables et de bancs moyennant un tarif de location fixé par délibération n° 11/14 en date du 21 novembre 2014 ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'augmentation du prix du mobilier, afin de permettre le renouvellement régulier des stocks ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location comme suit :

Ancien tarif	Nouveau tarif
▪ Table : 2 €	▪ Table : 4 €
▪ Banc : 1 €	▪ Banc : 2 €

M. le Maire propose également au Conseil Municipal de fixer une caution de 150 € pour chaque prêt et soumet, pour approbation, le règlement intérieur de location ci-joint.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/23



ID : 083-218301208-20231005-DELIB1001-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 :

- De fixer le tarif de location comme suit :

- Table : 4 €
- Banc : 2 €

Article 2 :

- De fixer une caution de 150 € pour chaque location.

Article 3 :

- D'approuver le règlement intérieur proposé.

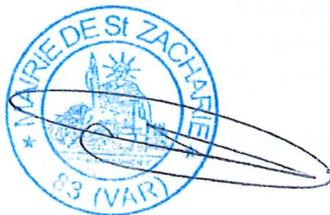
Article 4 :

- Dit que les recettes sont versées au Budget Principal.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE